



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction des services du Cabinet
Service des sécurités
Bureau gestion de crise,
défense et sécurité nationale*

ALERTE

SITUATION METEOROLOGIQUE A SURVEILLER

Destinataires : Tous les Maires et les Services : Sous-Préfectures (SEDAN, RETHEL, VOUZIERS), Groupement de Gendarmerie (CORG), Délégation Militaire Départementale, Direction Départementale de la Sécurité Publique, SDIS (CTA), DDT, Conseil Départemental (Routes), DIR Nord, DDCSPP, ARS, DREAL, DSDEN, SAMU, ERDF, GrDF, Orange, SNCF, RTE, VNF, Adrasec 08, COZ

POUR UN RISQUE VENTS VIOLENTS VIGILANCE ORANGE

Valable du jeudi 21 octobre 2021 à 1H00 au jeudi 21 octobre 2021 à 9H00 du matin

Météo France vient de placer le département des Ardennes en vigilance ORANGE Vents Violents pour un événement débutant dans la nuit de mercredi à jeudi, à 1h du matin.

Une dépression nommée "Aurore" circule en Manche vers le Nord-Est.

En Champagne-Ardenne et sur la moitié nord de la Lorraine, les rafales de vent atteignent 90 à 100 km/h voire localement 110km/h.

Facteur aggravant, il s'agit du premier épisode venteux de la saison.

Ces fortes rafales de vent s'estompent en milieu de matinée de jeudi.

Conséquences possibles:

- des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes
- les toitures et les cheminées peuvent être endommagées
- des branches d'arbre risquent de se rompre
- les véhicules peuvent être déportés, la circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière
- quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone

Conseils de comportement:

- limitez vos déplacements
- limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier pour les véhicules ou attelages sensibles aux effets du vent
- ne vous promenez pas en forêt
- en ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- n'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Pour le préfet,
la directrice des services du
Cabinet,

Julie DAVID